



## Limiter les frais de notaire

Par **derrien**, le **21/09/2012** à **14:21**

Bonjour,

je souhaiterai savoir s'il est possible de retirer un maximum d'argent sur les comptes bancaire de mon pere sachant qu'il est sur le point de décéder.j'ai un frere qui est d accord avec moi afin de limiter les frais de succession.mon pere ne possede pas de bien immobilier.  
merci de votre réponse

Par **trichat**, le **21/09/2012** à **14:59**

Ceci afin de réduire les droits de succession.

C'est très risqué, car l'administration des finances publiques a un droit d'accès aux comptes bancaires et l'agent qui recevra votre déclaration ne manquera pas d'effectuer la vérification. Et vous devrez expliquer alors les raisons qui vous ont conduit à "vider" les comptes juste avant le décès de votre père.

Les fausses déclaration en matière de droits d'enregistrement sont assez lourdement sanctionnées.

Réfléchissez bien avant de prendre une telle décision.

Cordialement.